

18 octobre 2011 à Bruxelles

La journée annuelle des marchés publics

National Tender Day

Administrations?

Recevez votre exemplaire
de la Chronique des
Marchés Publics 2010-2011
gratuit!

- Le rendez-vous annuel des administrations et des entreprises concernées par les marchés publics
- 34 experts en marchés publics
- 4 sessions sur la nouvelle réglementation
- Nouvelle salle dédiée aux secteurs spéciaux
- 3 Public Tender Awards

www.tenderevents.be

Soutenu par les Ministres compétents : Inge Vervotte, Geert Bourgeois, Charles Picqué, Jean-Marc Nollet (représenté par M. Stéphane Boulanger)

Stibbe



EBP



National Tender Day 2011

18 octobre à Bruxelles

Le National Tender Day est le rendez-vous annuel des professionnels issus du secteur public et privé, concernés par les marchés publics. Cet événement offre une chance unique de faire connaissance, en un jour, avec 30 aspects spécifiques et actuels de la réglementation relative aux marchés publics. Ces exposés de haute qualité seront proposés par 34 experts en marchés publics provenant de la Belgique et de l'étranger.

Le National Tender Day offre la possibilité à tous les acteurs sur le marché, impliqués dans les marchés publics, de mettre à niveau leurs connaissances. Il s'agit également d'un moment de rencontres privilégié entre acheteurs et sociétés. L'évènement connaît un succès toujours grandissant. Lors de la première édition en 2008, plus de 370 participants se sont inscrits et pour l'édition de 2010, nous avons reçu quelque 500 inscriptions, dont 60% d'acheteurs. Pour cette quatrième édition, vu l'entrée en vigueur de la législation du 15 juin 2006, et afin de garantir le confort des participants, nous avons fixé le nombre de participants à 700 maximum.

RÉACTIONS DE PARTICIPANTS DE L'ÉDITION 2010 :

« Sujets très intéressants, bonne maîtrise des sujets par les orateurs, organisation irréprochable ».

Monsieur P. Truyens - Ville de Bruxelles

« Intéressante réunion des spécialistes pour ce vaste domaine qu'est la législation MP.

La participation aux sessions ouvre de nouvelles perspectives et élargit l'horizon ».

Monsieur J. Barbarin - Infrabel

PUBLIC TENDER AWARDS

Véritables trophées des marchés publics, pour récompenser les administrations qui se battent au quotidien pour assurer des procédures de marchés publics de qualité, EBP organise à l'occasion de la Journée annuelle des marchés publics, « Les Trophées des marchés publics ».

Vous travaillez au sein d'une entité qui œuvre pour une application correcte et efficace de la réglementation des marchés publics ?

Participez sans plus attendre à notre concours national : il vous suffit simplement de nous soumettre un projet en cours ou terminé qui vise l'amélioration, la standardisation ou l'optimisation de vos procédures d'achat. Celui-ci sera évalué par un jury indépendant selon différents critères : la légalité, la performance et la maîtrise du risque.

Si votre projet est sélectionné par ce jury, vous aurez l'opportunité de le présenter à toute la sphère publique et privée, présente lors de la cérémonie de clôture du National Tender Day, mais aussi par d'autres voies telles que la presse. Ne manquez pas cette occasion d'être récompensé pour vos efforts et d'encourager vos collègues d'autres administrations à vous suivre dans cette voie.

Les trophées des marchés publics sont soutenus et décernés par :

- Ministre Inge Vervotte : Ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques
- Ministre Geert Bourgeois : Vice-ministre Président et Ministre de la Fonction publique et des Affaires intérieures
- Ministre Charles Picqué : Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
- Ministre Jean-Marc Nollet : Vice-Président du Gouvernement wallon, Ministre wallon du Développement durable et de la Fonction publique (représenté par M. Stéphane Boulanger)

Voulez-vous participer et tenter de décrocher un trophée?

Visitez le site www.tenderevents.be pour en savoir plus



NATIONAL TENDER DAY 2011 - PROGRAMME

De 09h00 à 16h40 :	Programme à la carte parmi 5 salles thématiques avec 30 conférences données par des experts
De 16h45 à 17h30 :	Le bétisier des marchés publics suivi de la remise des Public Tender Awards 2011 par les Ministres compétents
De 17h30 à 20h00 :	Walking dinner et réception

1 SALLE SECTEURS SPECIAUX			
Me. Barteld Schutyser	Avocat DLA Piper	NL	Le champ d'application de la réglementation dans les secteurs spéciaux
L'orateur fait la distinction entre les pouvoirs adjudicateurs actifs dans les secteurs spéciaux, les entreprises publiques et les personnes privées disposant de droits exclusifs ou spéciaux; il émet certaines critiques et appelle à la simplification.			
Me. Frederik Vandendriessche	Avocat Stibbe et Professeur UA et UG	NL	Obligations dans les secteurs spéciaux en dehors de la législation sur les marchés publics
Même lorsque la législation sur les marchés publics n'est pas d'application, les entreprises d'utilité publique doivent toutefois respecter certains principes. La nature de ces principes est examinée, ainsi que leur application concrète.			
Me. Kathleen De Hornois	Avocate Laga	NL	Les marchés publics et les secteurs spéciaux : souvent un exercice d'équilibre
Commentaire sur plusieurs points d'attention pour une application optimale de la réglementation dans les secteurs spéciaux. Tuyaux pratiques pour une application souple.			
Mme. Anne-Marie Demaldré	Responsable département Marchés Publics STIB	NL	Les systèmes de qualification
Avantages et désavantages, comment et pourquoi utiliser un système de qualification ; points de différence et de ressemblance avec l'accord-cadre.			
M. Jean-Paul Trum	Secrétaire-général Vivaqua	FR	Les accords-cadres
L'orateur donne un aperçu des aspects théoriques et pratiques (travaux, fournitures, services) des accords-cadres dans les secteurs spéciaux.			
Mme. Kristen Voglaire	Consultant EBP	FR	Liberté de négociation : en quoi consiste-t-elle et où se situent les limites ?
La liberté de négocier connaît des limites fixées par la réglementation, la jurisprudence, ou par l'entité elle-même. L'exposé a pour principal objectif de parcourir les possibilités et limites de cette liberté de négociation mais également de présenter quelques « bonnes pratiques » en la matière.			
2 SALLE SOCIETES			
M. Samuel Wauthier	Juriste-Attaché Chancellerie du Premier Ministre	FR	Le nouvel arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans le secteur classique
Le nouvel arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans le secteur classique, qui remplacera l'arrêté royal du 8 janvier 1996, exécute la loi du 15 juin 2006 pour ce qui concerne la mise en œuvre des règles de passation. Il constitue le volet le plus important de la réforme globale des marchés publics dont l'entrée en vigueur est programmée pour le 1er janvier 2012. Les lignes directrices et les éléments les plus significatifs des nouvelles règles de procédure gouvernant la passation des marchés publics seront exposés en synthèse.			
M. Jean-Marie Cornet	Premier Auditeur à la Cour des Comptes	FR	Les marchés à commandes et les marchés « stock ».
Ces marchés ne sont pas explicitement prévus dans la réglementation des marchés publics mais ils sont pourtant assez fréquents et sont utilisés depuis plusieurs décennies. L'exposé aborde leurs principales caractéristiques par les autorités tant fédérales et régionales que locales.			
M. Chris Geldhof	Police Fédérale	NL	Le caractère anormal des prix. De quoi s'agit-il ?
Par quelles règles spécifiques l'examen du caractère apparemment anormal des prix est-il régi et de quels critères un pouvoir adjudicateur peut-il se servir pour prendre sa décision ? Comment les soumissionnaires peuvent-ils démontrer le caractère normal de leurs prix ?			
Mes. Patrik De Maeyer et Marie Vastmans	Avocats Xirius	NL	Le "secret d'affaires" et les marchés publics : l'état de la question
Le principe, régulièrement invoqué afin de sauvegarder le caractère confidentiel de certaines informations, est interprété par la doctrine et la jurisprudence qui y voient une extension du droit à la protection de la vie privée. Ainsi il entre en conflit avec des principes comme la publicité et la motivation.			
M. Bart De Bie	Associé I-force	NL	Comment remporter et exécuter des marchés de façon intègre
Agir de façon non intègre mène à une perte de valeur(s) et de réputation. Quels sont les risques d'intégrité et comment un candidat/soumissionnaire peut-il surveiller l'intégrité ? Comment développer une politique en matière d'intégrité et avec quels instruments ?			
3 SALLE ACHETEURS			
M. Stephan Depré	Conseiller Chancellerie du Premier Ministre	NL	Le nouvel arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans le secteur classique
La publication de cet arrêté qui remplacera l'AR du 8 janvier 1996 est prévue pour la mi-2011. Cet arrêté exécute la loi du 15 juin 2006 pour ce qui concerne la mise en œuvre des règles de passation. Il constitue le volet le plus important de la réforme globale des marchés publics dont l'entrée en vigueur est programmée pour le 1er janvier 2012. Les lignes directrices et les éléments les plus significatifs des nouvelles règles de procédure gouvernant la passation des marchés publics seront exposés en synthèse.			
Mes. Aurélien Vandeburie en Renaud Van Melsen	Assistant FUNDP et Avocat ELEGIS, Avocat Simont Braun	FR	Les contacts entre soumissionnaires et pouvoirs adjudicateurs après l'ouverture des offres en adjudication et en appel d'offres
Les pouvoirs adjudicateurs sont régulièrement confrontés à des offres lacunaires à propos desquelles ils souhaitent obtenir des compléments d'information. Les soumissionnaires sont parfois tentés de corriger leurs offres à cette occasion ou de les compléter. Qu'est-il permis ?			
Mes. Philippe Coenraets et Yves Schneider	Avocats G.C.A.	FR	Le choix des critères de sélection et d'attribution : la clef de voûte des marchés publics
La conférence passe en revue la doctrine et la jurisprudence récentes au sujet des critères d'exclusion et de leur application ; elle synthétise les critères de sélection ; et enfin, les critères d'attribution sont examinés par le détail, et ce en fonction du type de procédure de passation retenu.			
Me. David D'Hooghe	Professeur KUL et Avocat Stibbe	NL	La passation de services juridiques
Les procédures relatives aux marchés publics s'appliquent-elles aussi aux services juridiques, et comment ? Sont examinés entre autres : la publicité, le contrat cadre, le recours à la procédure négociée, la sélection, les critères d'attribution, et la manière d'évaluer les prix.			
Mes. Kris Wauters et Kamain Man	Collaborateur scientifique UCL et Avocat Monard-D'Hulst, Assistante VUB et Avocate Philippe & Partners	NL	La collaboration entre les services publics: une entrave à la concurrence?
En principe les accords de collaboration sont soumis au droit européen. Les entreprises ont droit à un traitement égal et doivent avoir une chance de conclure eux-mêmes un pareil accord. Dans ces conditions, les pouvoirs publics doivent organiser des procédures de passation.			

Toutes les présentations seront traduites simultanément en néerlandais et/ou en français.

SOCIÉTÉS : 650 euros (HTVA)*; ADMINISTRATIONS : 450 EUROS (exempté de TVA)**

* Prix par personne comprenant support de cours, pauses-café, lunch, réception et walking dinner.

** Prix par personne comprenant la Chronique des Marchés Publics 2010-2011, le support de cours, les pauses-café, le lunch, la réception et le dîner.

4 SALLE JURIDIQUE			
Mes. Marco Schoups et Kris Lemmens	Avocats Schoups, Van Bosstraeten & Co	NL	Les marchés publics et les obligations de dénonciation.
La législation prévoit des obligations spéciales souvent assorties de conséquences juridiques drastiques lorsqu'elles sont méconnues, telles que la déchéance. Cette conférence donne un aperçu des obligations de dénonciation les plus importantes et de leurs conséquences juridiques.			
Me. Bruno Lombaert	Chargé d'enseignement FUSL et Avocat Stibbe	FR	Les pièges de la loi du 23 décembre 2009 relative aux recours en matière de marchés publics
Certains aspects qui peuvent constituer des pièges et des chausse-trappes sont passés en revue: règles transitoires, les règles de motivation et d'information, le standstill et diverses particularités relatives aux procédures de recours. L'accent sera mis sur les difficultés d'application.			
Me. Ann-Lawrence Durviaux	Professeur ULG, Avocate	FR	La modification des marchés et contrats publics dans la jurisprudence de la Cour de Justice
L'oratrice analyse les arrêts récents relatifs aux implications d'une modification du marché ou du contrat public en cours d'exécution, en terme de mise en concurrence. Des enseignements sont proposés en droit belge pour la gestion des marchés et contrats publics par les entreprises et administrations.			
Me. Tim Bruyninckx	Avocat Altius	NL	Accords de nature à limiter la concurrence lors des procédures de marché et les mécanismes pour les combattre
Cette conférence présente les possibilités offertes aux soumissionnaires de dénoncer pareille collusion, ainsi que les limites au sein desquelles un pouvoir public peut lutter contre une telle collusion.			
Mes. François Moïses et Renaud Simar	Avocats elegis- Hannequart&Rasir	FR	Contentieux des marchés publics, pratiques du marché déloyales et action en cessation.
L'action en cessation tendant à interdire à un concurrent d'exécuter un marché constitue-t-elle recours autorisé ? Quels sont les actes contraires aux pratiques honnêtes du marché commis à l'occasion de l'attribution des marchés publics? Peut-on empêcher un organisme public de déposer une offre en invoquant des distorsions de concurrence?			
Me. Christophe Lenders	Avocat GSJ advocaten	NL	Aperçu de la jurisprudence récente en matière d'exécution des marchés
L'orateur donne un bref aperçu de la jurisprudence intéressante et importante relative à l'application et à l'interprétation du cahier général des charges, et ceci pour la période de 2003 à 2011.			

Reconnaissance de l'ordre des barreaux francophones et germanophone : 6 points de formation permanente

5 SALLE INTERNATIONALE			
Me. William Timmermans	Avocat Altius	NL	Sanctions en matière des marchés publics dans certains autres Etats membres
L'orateur examine comment certains Etats européens ont transposé les directives, comment les sanctions en matière de marchés sont appliqués, et expose également quelques suggestions en guise de réaction au livre vert de la Commission européenne.			
M. Anton Penneman	Head of Operations – Investigator OLAF	NL	OLAF et les marchés publics
L'orateur donne un aperçu des compétences en matière de compétences d'enquête et d'expérience de l'Office Européen pour la Lutte Anti Fraude (OLAF), axé sur les enquêtes dans le cadre des marchés publics lancés par les institutions européennes.			
M. Gérard Roulland	Responsable systèmes d'information - service des achats de l'Etat	FR	La dématérialisation des achats de l'État français
Présentation de la plate-forme des achats de l'État (La PLACE). Vers une dématérialisation des procédures de marchés de bout en bout, incluant la rédaction des marchés, la publication, la notification électronique et la facturation électronique.			
Dr. Pedro Telles	Chargé de Cours à l'University of Bangor	EN	Le dialogue concurrentiel au Portugal et en Espagne
Les défis juridiques et pratiques rencontrés lors de l'application du dialogue concurrentiel au Portugal et en Espagne, expériences présentant un intérêt pour les acheteurs et les praticiens du droit dans ce pays.			
M. Dermot Cahill	Professeur à l'University of Bangor	EN	Winning in Tendering
Il s'agit d'un projet visant à transformer l'expérience en matière de marchés publics de petits fournisseurs locaux en Irlande-Pays de Galles, leur apprenant entre autres les raisons de leurs échecs afin d'améliorer leur accès aux marchés, y compris pour les petits marchés.			
Dr. Ward Möhlmann	Legal Desk Officer Commission européenne	NL	La prochaine modernisation des règles européennes en matière des marchés publics
En janvier 2011, la Commission européenne a lancé le livre vert sur la modernisation des règles en matière de marchés publics. Cette conférence vous informera de façon détaillée sur l'état des lieux de la réforme.			

COMMENT PARTICIPER

1. Faites votre choix (1 session par tranche horaire) en fonction de ce programme et de vos préférences
2. Faxez le formulaire complété au 02/706.23.89 ou envoyez-le par e-mail à seminars@ebp.be

PRIX

Sociétés : 650 euros (HTVA)*

Administrations : 450 euros (exempté de TVA)**

* Prix par personne comprenant , le support de cours, les pauses-café, le lunch, la réception et le walking dinner.

** Prix par personne comprenant la Chronique des Marchés Publics 2010-2011, le support de cours, les pauses-café, le lunch, la réception et le walking dinner.



SALLE SECTEURS SPECIAUX	SALLE SOCIETES	SALLE ACHETEURS	SALLE JURIDIQUE	SALLE INTERNATIONALE
10.00 - 10.50 Bareld Schuyser Le champ d'application de la réglementation sur les secteurs spéciaux	Samuel Wauthier Le nouvel arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans le secteur classique I	Stephan Depire Le nouvel arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans le secteur classique I	Marco Schoups et Kris Lemmens Les marchés publics et les obligations de dénonciation	William Timmerman Sanctions en matière des marchés publics dans certains autres Etats membres
Frederik Vandendriessche Obligations dans les secteurs spéciaux en dehors de la législation sur les marchés publics	Samuel Wauthier Le nouvel arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans le secteur classique II	Stephan Depire Le nouvel arrêté royal relatif à la passation des marchés publics dans le secteur classique II	Bruno Lombaert Les pièges de la loi du 23/12/2009 relative aux recours en matière de marchés publics	Anton Penneman OLAF et les marchés publics
PAUSE				
LUNCH				
11.20 - 12.10 Kathleen De Hornois Les marchés publics et les secteurs spéciaux: souvent un exercice déquilibré	Jean-Marie Cornet Les marchés à commandes et les marchés « stock »	Aurélien Vandeburie et Renaud Van Meisen Les contacts entre soumissionnaires et pouvoirs adjudicateurs après l'ouverture des offres en adjudication et en appel d'offres	Ann-Lawrence Durviaux La modification des marchés et contrats publics dans la jurisprudence de la Cour de Justice	Gérard Roulland La dématérialisation des achats de l'Etat français
13.30 - 14.20 Anne-Marie Demaldré Les systèmes de qualification	Chris Geldhof Le caractère anormal des prix. Quid est-ce ?	Philippe Coenaerts et Yves Schneider Le choix des critères de sélection et d'attribution : la clef de voûte des marchés publics	Tim Bruyningckx Accords de nature à limiter la concurrence lors des procédures de marchés et les mécanismes pour les combattre	Pedro Telles Le dialogue concurrentiel au Portugal et en Espagne
14.30 - 15.20 Jean-Paul Truim Les accords-cadres	Patrick De Maeyer et Marie Vastmans Le "secret d'affaires" et les marchés publics: l'état de la question"	David D'Hooghe La passation de services juridiques	François Moises et Renaud Simar Contentieux des marchés publics: pratiques du marché déloyales et action en cessation	Dermot Cahill Winning in Tendering
PAUSE				
15.40 - 16.30 Kristen Vogliaire Liberté de négociation : en quoi consiste-t-elle et où se situent les limites ?	Bart De Bie Comment remporter et exécuter des marchés de façon intégrée	Kris Wauters et Kamain Man La collaboration entre les services publics: une entrave à la concurrence?	Christophe Lenders Aperçu de la jurisprudence récente en matière d'exécution des marchés	Ward Möhlmann La prochaine modernisation des règles européennes en matière des marchés publics

- Oui, je participe au National Tender Day 2011 : € 450 pour les administrations (exempté TVA) - € 650 pour les sociétés (TVA 21%) – (09h00 – 16h40)
 Oui, je participe également à la remise des Public Tender Awards 2011 (inclus à votre participation au National Tender Day 2011) (16h45 – 17h30)
 Oui, je participe également au walking dinner (inclus à votre participation au National Tender Day 2011) (17h30 – 20h00)
 * Prix par personne comprenant la Chronique des Marchés Publics 2010-2011

SOB ST027

FORMULAIRE À FAXER AU 02 706 23 89 OU A ENVOYER SCANNE PAR EMAIL A SEMINARS@EBPBE

Société/Administration :
 Nom : Prénom :
 Tél : Fax :
 Adresse :
 E-mail : TVA :
 Signature : Date :/...../.....

National Tender Day 2011

18 octobre à Bruxelles

www.tenderevents.be

Si vous avez des questions,
envoyez un email à seminars@ebp.be ou
appelez le 02/894.56.66

Ont participé entre autres aux éditions précédentes :

3M Belgium, Aankoopdienst Antwerpse Waterwerken, Accent Jobs For People, Acerta Service Center, Actiris, ADEB, Adecco Personnel Services, Administration communale d'Anderlecht, Administration Communale de Forest, Administration communale de Jette, Administration communale de Watermael-Boitsfort, Administration communale de Woluwe-Saint-Pierre, Adobe Systems Benelux, Advocaat Jo De Coninck, Advocatenkantoor Dirk De Keuster, AG Stadsplanning Antwerpen, AG Vespa, Agentschap Binnenlands Bestuur, Agentschap voor Binnenlands Bestuur, Agentschap voor Geografische Informatie, Agentschap voor Landbouw en Visserij, Agentschap Wegen en Verkeer, Agfa Healthcare NV, Ahrend NV, AISH, Algemene Bouw Maes NV, Alheembouw, Alsico NV, AON Belgium NV, Aquafin NV, Arcadis Belgium, Arteveldehogeschool, Assar Architects, ASTREA, At Osborne, AVCB-VSGB, AWEX, AXA Belgium, Banque Nationale de Belgique, Bearing Point, Becton Dickinson, Bedimo, Belgische Technische Coöperatie (BTC), Belgocontrol, Belnet, Bene Belgium, Besix NV, Bexpertise, Bioterra, BIRD, Bird & Bird, Bloso, Bouwkroniek, bpost, Brussels South Charleroi Airport S.A., Bruxelles ENVironnement – IBGE, Bruxelles Propreté, BTC-CTB, Bundesrechenzentrum GMBH, Bureau d'Etudes Flamme, BVBA Advocatenkantoor Ann Eeckhout, BVBA Cottyn, Roseleth & Van De Steen, C tac, C.H.R. de la Citadelle, C.H.U de Liège, C.P.A.S. de Forest, Capgemini, Cardionics, Carefusion, CCIP, Cecotepe ASBL, Cegelec, CEI-De Meyer NV., Centre Hospitalier Universitaire de Liège, CFE Brabant, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Chancellerie du Premier Ministre, CHG - Méridian Computer Leasing Belgium, ChileCompra, CHR de la Citadelle de Liège, Chrysler Begium Luxembourg, CIPAL D.V., CIRB, Clinique Maternité Sainte-Elisabeth, Cliniques Universitaires UCL de Mont-Godinne, Cliniques Universitaires Saint Luc, CMS De Backer, Coca-Cola Enterprises Belgium, Cofinimmo, Commissariat général aux Relations internationales, Commune de Berchem-Sainte-Agathe, Commune de Saint-Gilles, Commune d'Evere, Commune d'Ixelles, Computacenter, Confédération Construction, Confort Mosan, Conseil d'Etat, Coopman liften, NV. Cordeel, Corporate Express Belgium NV, Coudere BVBA, Cour des Comptes, Cronos NV, CTAC, CTG Belgium, Dalkia, Damman NV, Daoust NV, De Clercq Solutions, De Gendt Advocaten, Universiteit Hasselt, De Lijn, De Scheepvaart, DEC, Defensie, Delaware Consulting, Dell Computer, Département MOW - afdeling ATO, D'Ieteren Lease, Digipolis, Dimension Data, DLA Piper, Dredging International, DS Improve S.C.R.L, Dubois meets Fugger, E5 Mode, Eandis, Easi-Wal, EcoWerf, EDS, Electrabel, Elegis, Elia, Emmaüs vzw, Entreprises Delens Jacques, Esimap, Ethias, Etnic, EU Commission, Eubelius, Euro Workwear Group, European Administrative School, Euroscript Delt Belgium SPRL, Express Medical, Federale Politie, Fedict, Fiducial Office Solutions , Fluxys, FOD Binnenlandse Zaken, FOD Financiën -Stafd. B&B, FOD Justitie, FOD Personeel en Organisatie, FOD Sociale Zekerheid, Fonds du Logement Wallon, Forem, BNP Paribas Fortis, Fujitsu Services, Ge Healthcare bvba, Gemeente Malle , Gemeentebestuur Maldegem, Gemeentelijk Havenbedrijf Antwerpen, GIAL ASBL, GIP Resah-IDF, Gom Group Maes, Haven van Brussel, Hessenatie Logistics, Hewlett-Packard Belgium, Hôpital Erasme - DIL Admin., Hôpital UCL Mont-Godinne, Hudson, IBGE, IBZ-DGIP (SPF Intérieur), ICDI, I-Force, IMB & Associates, IMES, INAMI, Infrabel, Infrac, Inkoopbureau Midden Nederland, Inspection des Finances, Instituut Voor Tropische Geneeskunde, Intercommunale I.E.G., Intercommunale Incovo, Intradel, Intrum Justitia NV, IPS Belgium SA, Ipsos Belgium SA, IRISTEAM, ISS Belgium, Iveco Belgium NV, K.U. Leuven, Kabinet Minister Vervotte, Keneos, Kenniscentrum PPS, Kind en Gezin, Kluwer, KMDA VZW, KPMG, Laco International Services, Linklaters LLP, Logistic Organisation Group, Lokale Politie Aalst, Lokale Politie Antwerpen Lokale Politie Mechelen, Loyens & Loeff, Lydian Lawyers, Lyreco, M.B.G., Maandag NV, Maatschappij Linkerscheldeover, Manpower Belgium, Mc Cain Foods Belgium, McKinsey & Co, Mensura, Miele Professional, Mindstream International, Ministère Communauté française, Ministère de la Région Bruxelles Capitale, Ministerie Vlaamse Gemeenschap , MIVB- STIB, Mobistar, Morency, MRBC, MRX Consult SPRL, Mundiapolis, Nationale Bank van België , Nestlé Professional, NeXTel NV, Nextiranone, Nissan Belgium NV, Nizet Entreprise, NMBS , NRG Belgium NV-SA, NTCM O'Connor, Nuon Belgium NV, NV De Scheepvaart - afdeling Waterbouwkunde, NV Kumpen, NV VAN Roey sa, OCMW Antwerpen, OCMW Evergem, OCMW Genk, OCMW Hasselt , OCMW Leuven, OCMW Roeselare, OCMW Waregem, Office de la Naissance et de l'Enfance, Online Grafics, OPZC Rekem, Oracle, OVAM, Overtoom, Oxfam Fairtrade, Parlement de la, Communauté Française, Partezis Vzw, Pfizer Philips Medical Systems, Piano, Pidpa, PMV, PNO Consultants NV, POM Antwerpen, POM Vlaams-Brabant, Province de Luxembourg , Province du Brabant wallon, Provincie Antwerpen , Provincie Limburg, Provincie Oost Vlaanderen, Provincie Vlaams Brabant, Provincie West-Vlaanderen , Provinciebestuur Oost-Vlaanderen, Provincie Limburg, PSR NV, Purcon Belgium, Racine & Vergels Advocaten, Régie des Bâtiments , Rekenhof, Rijksdienst voor Jaarlijkse Vakantie, Rijksdienst voor Pensioenen, Rittal, Roularta Media Group, RTBF, S.I.A.M.U., SAS Institute NV, Schoups, Van Bosstraeten, Secrétariat d'Etat au Budget, Senaat, SePAC Région Wallonne, Serfinac NV, Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente, Service Public de Wallonie, SGS, Statutory Services Belgium VZW, SIAMU, Sibelga, Significant, Simont Braun, Sioen, Smals, SNCB, Société Wallonne du Logement, Sodexo, SPE, SPF Budget et Contrôle de gestion, SPF Economie, SPF Finances, SPF Intérieur - D.G. Sécurité civile, SPF Justice, DGEPI, Bac Section Achats, SPGE, Stad Antwerpen, Stad Brugge, Stad Brussel , Stad Gent, Stad Mechelen, Stadbestuur Oostende, Staples Advantage, Start People, Stedelijk Ziekenhuis, STERIA, Stibbe, Stichting Bedrijfsmanagement, Stork Power Services NV, Strabag Belgium NV, SWDE, Swets Information Services NV , Syntigo NV, Syntra - ABVZW, T.E.C. Brabant Wallon, TEC Hainaut, Technum Tractebel Engineering, Telenet, Toerisme Limburg VZW, Toerisme Vlaanderen, Trasys, Tri ICT, TriFinance, Tuc Rail, UCL, Unique, Universal Communication, Universitair Ziekenhuis Gent, Université de Liège, Universite de Mons, Universiteit Gent, Uptime Group, USG HR Forces, USG Innotiv, Van Gansewinkel Groep, Vanbreda Risk & Benefits, VDAB, Viessmann-Belgium, Ville de Bruxelles, Ville de Charleroi , Ville de Mons, VIM, Vinçotte International, Visser & Smit Hanab NV, VITO, Vivaqua, Vlaams Parlement, Vlaamse Gemeenschap, Vlaamse Landmaatschappij, Vlaamse onderwijsraad, Vlaamse Overheid, Vlaamse Vervoermaatschappij - De Lijn, VMW, Volvo Cars Belgium, Volvo Trucks Belgium, Vrije Universiteit Brussel, VRT, VVSG, VZW Emmaus, Waterwegen en Zeekanaal NV, Kluwer Belgium, Xerox SA, Zone de Police La Mazerine, Zorgnet Vlaanderen.